

La protection et la mise en valeur des  
*paysages naturels*  
caractéristiques de la capitale nationale



*Un capital «nature» à léguer à nos enfants.*

## LA SITUATION

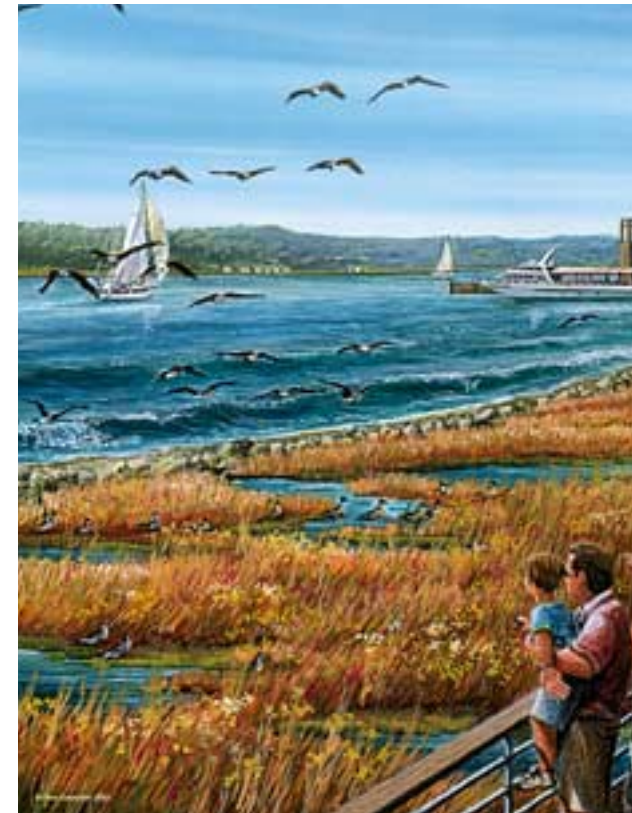
En dépit d'un capital « nature » remarquable caractérisé par la prédominance du fleuve, du couvert végétal et des espaces agroforestiers, ainsi que par la richesse de son patrimoine naturel, tant sur le plan hydrique que terrestre, il demeure des problématiques propres au territoire de la communauté métropolitaine de Québec. Elles sont surtout liées à la préservation des écosystèmes forestiers exceptionnels, de certains marais, des berges du Saint-Laurent et de plusieurs plans d'eau. L'accès à ces ressources n'est pas toujours à la portée de la population, la répartition spatiale des milieux naturels est inégale, il n'existe pas de réseau continu d'espaces verts et bleus, les lacs n'offrent pas d'aires accessibles au public, les affluents des cours d'eau sont surtout exploités à leur embouchure et les rives fluviales du cœur de l'agglomération ont été urbanisées.

Les berges du Saint-Laurent, les grands marais côtiers, les milieux humides, ainsi que les boisés urbains remarquables sont tous des milieux naturels sensibles qui ne sont pas adéquatement protégés ni mis en valeur par des actions concertées. En outre, il n'existe pas encore de mise en réseau de l'ensemble des ressources vertes et bleues représentatives du territoire de la communauté métropolitaine de Québec. Ainsi, en dépit des travaux de planification réalisés jusqu'à ce jour, l'agglomération de la capitale nationale marque un sérieux retard dans la protection et la mise en valeur de son riche patrimoine naturel.

Toutefois, on peut espérer que l'absence d'une vision régionale relève du passé car la CMQ et ses constituantes disposent maintenant des outils de planification pour relever le défi. D'ailleurs, certaines initiatives et recherches prospectives ont été réalisées sous l'égide de la Commission de la capitale nationale du Québec. L'étude *Une capitale de vert et de bleu*<sup>10</sup> propose une démarche concertée afin de doter la CMQ d'un plan d'action à cet égard. Aussi, la Commission est déjà intervenue en planifiant la protection ou faisant l'acquisition de boisés et sites naturels<sup>11</sup>.

10. Georges Pelletier, *Une Capitale de vert et de bleu, vision d'avenir*, Québec, Rapport d'étude présenté à Commission de la capitale nationale du Québec, décembre 2000.

11. Il s'agit du boisé Irving, du boisé des Compagnons-de-Cartier, d'une portion de territoire attenante à la base de plein air de Sainte-Foy, des terrains avoisinants l'Aquarium du Québec et le parc de la Chute-Montmorency.



## LES OBJECTIFS ET LES ORIENTATIONS

Les paysages naturels et les paysages d'ambiance participent à la qualité de vie de la population résidente et concourent au caractère distinctif de la capitale nationale. La Commission souhaite que la CMQ ainsi que tous ses partenaires conçoivent ensemble un mode de planification et de gestion intégrée permettant de préserver et d'aménager ces paysages dans une optique de développement durable. Certaines valeurs sous-tendent cette approche. La Commission, adhérent au programme Action 21, plan d'action reconnu par 184 pays au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992, vise une intégration harmonieuse du développement à l'environnement naturel. Elle encourage une démarche basée sur la participation citoyenne. L'objectif général est de doter la capitale nationale d'un réseau structuré et représentatif d'espaces verts et bleus à la fois attrayants, accessibles et diversifiés.

Pour concrétiser cet objectif, les interventions devront assurer la protection des paysages sensibles, leur juste répartition dans l'espace, leur mise en valeur et leur accessibilité, ainsi que leur intégration à l'intérieur d'un réseau structuré et unifié. Il importe aussi de conserver et de mettre en valeur des éléments représentatifs des ressources, tant des milieux forestiers et agricoles que des milieux aquatiques et humides. Le but est d'adopter une vision commune suscitant l'adhésion des constituantes de la CMQ à un concept global de conservation des paysages et des milieux terrestres et aquatiques.

En outre, des corridors de liaison verts et bleus permettraient de relier les espaces naturels par des sentiers pédestres, des voies cyclables ou des promenades. Ainsi, des choix devront être faits concernant les priorités à établir relativement aux normes de protection des milieux fragiles, l'accès au fleuve, la mise en valeur des affluents, des espaces agroforestiers et des corridors verts.

Les orientations de la Commission en matière de mise en valeur des milieux naturels et de protection du paysage peuvent se résumer ainsi :

- préserver le capital « nature » de l'agglomération de Québec par la mise en valeur des espaces verts et bleus, du patrimoine naturel et des territoires agroforestiers;
- relier les espaces naturels depuis la zone à prédominance urbaine vers le périurbain par des corridors riverains et relier entre elles les zones périurbaines par une ceinture verte;
- protéger les boisés urbains les plus vulnérables face aux projets de développement;
- participer activement à la formation d'un groupe de travail *ad hoc* pour la sauvegarde et la mise en valeur des milieux naturels de la communauté métropolitaine de Québec;
- redonner le fleuve aux Québécois, notamment en aménageant, d'une part, la promenade Samuel-De Champlain sur la portion des berges du fleuve Saint-Laurent comprise entre les ponts de Québec et Pierre-Laporte, à l'ouest, et Place-Royale, à l'est et, d'autre part, en mettant en valeur le littoral entre les estuaires des rivières Saint-Charles et Montmorency.



## LES ATTENTES À L'ENDROIT DE LA CMQ ET DE SES CONSTITUANTES

La Commission souhaite que la Communauté métropolitaine de Québec et ses constituantes forment un groupe de travail *ad hoc* pour la conservation et la mise en valeur des paysages et milieux naturels afin que cette dernière puisse adopter un plan vert et bleu de la capitale nationale fondé sur un inventaire complet des milieux naturels à préserver, des paysages d'intérêt, des espaces aménagés, des attraits majeurs et des corridors de récréotourisme. Ce plan vert et bleu devra permettre la protection des milieux naturels sensibles, faciliter la cohésion régionale, déterminer les sites à aménager et orienter la progression des interventions sur le terrain. Entre-temps, des mesures de contrôle intérimaire devraient être prises par la CMQ pour assurer la protection de tous les milieux naturels d'intérêt qui sont menacés de disparaître. À court terme, la Commission souhaite que la CMQ et ses constituantes adoptent un cadre réglementaire adéquat pour la protection des boisés urbains exceptionnels ou dignes d'intérêt qui ne jouissent présentement d'aucune protection légale, notamment la hêtraie de Saint-Augustin-de-Desmaures, la prucheraie du lac Saint-Augustin, le boisé des Compagnons-de-Cartier, le boisé Irving, la montagne des Roches et le boisé Davida à Lévis.



La Commission préconise également l'adoption d'un cadre de référence et d'un plan de réhabilitation des rives dégradées du Saint-Laurent et de ses principaux affluents aux fins d'arrêter la dégradation des zones littorales, puis de réhabiliter celles qui ont été détruites, de façon à ce que les Québécois puissent profiter du fleuve. Elle est d'ailleurs elle-même maître d'œuvre du projet de la promenade Samuel-De Champlain qui se veut un modèle d'aménagement d'une promenade urbaine intégrée à un vaste parc linéaire en zone littorale. Elle souscrit enfin à l'élaboration d'un modèle de gestion de la ressource « eau » en fonction des bassins hydrographiques.



Boisé de Marly, © Pierre Joosten, 2002

# LA CEINTURE VERTE ET LES BOISÉS URBAINS DE LA CAPITALE NATIONALE


## CEINTURE VERTE

-  Arc du Nord à prédominance forestière
-  Arc du Sud à prédominance agricole



## ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXEPTIONNELLS ET BOISÉS D'INTÉRÊT





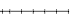
1. Domaine de Maizerets
2. Parc des Champs-de-Bataille
3. Parc du Bois-de-Coulonge
4. Domaine Cataract
5. Boisé Irving
6. Boisé des Compagnons-de-Cartier
7. Boisé de Marly
8. Chênaie rouge à érable à sucre du parc Cartier-Roberval
9. Prucheraie du lac Saint-Augustin
10. Hêtraie de Saint-Augustin-de-Desmaures
11. Base de plein air de Sainte-Foy
12. Berges des rivières Saint-Charles et du Berger et parc de l'Escarpement
13. Mont Bélair
14. Montagne des Roches
15. Berges de la rivière Montmorency et parc de la Chute-Montmorency
16. Parc des Chutes-de-la-Chaudière
17. Ferme Jean-Charles-Chapais
18. Boisé Davida
19. Pointe De La Martinière

 Parc, aire de conservation, d'interprétation et récréotouristique

## LIMITES

- 1** Numéro d'arrondissement
-  Municipalités / arrondissements de Québec et de Lévis
-  Communauté métropolitaine de Québec

## RÉSEAU DE TRANSPORT

-  Autoroute (chaussées séparées / chaussées contiguës)
-  Route nationale (chaussées séparées / chaussées contiguës)
-  Chemin de fer

# Carte 5



Production :  
Commission de la capitale  
nationale du Québec,  
Direction de l'aménagement  
et de l'architecture,  
septembre 2002.

